Reçu en préfecture le 16/02/2024

Publié le 1 6 FEV. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE I DU CONSEIL 10: 026-212601439-20240213-2024_5-DE

de LE GRAND-SERRE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME

Nombre de mer	nbres afférents au
Conseil Munici	
En exercice	14
Présents	11
Pouvoirs	03
Votants	14
Pour	14
Abstentions	00

Date de la convocation 08/02/2024

Séance du 13 Février 2024

L'an deux mille vingt-quatre---le 13 Février à 19 H 00-----

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme GENTHON Agnès, Maire.

Daniel, BORRAS Isabelle, Présents: BERNARD DUMOULIN Patrick, FÉRÈRE Dominique, ORLOWSKI François, RIOU Gaëtan, ROSTAING Marc, THOMAS Monique, VALENÇON Jérémy, VALLERANT Jacques.

Absents excusés: AGERON Jérémy, CETTIER Nicolas, SERREE Stéphane

Pouvoirs: AGERON Jérémy à ORLOWSKI François, CETTIER Nicolas à BORRAS Isabelle, SERREE Stéphane à VALENÇON Jérémy

Secrétaire de séance : BORRAS Isabelle

Nº 2024-05

OBJET: Cession terrain à ADIS

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet de construction de 8 à 10 logements locatifs sociaux proposé par la société ADIS SA HLM en lieu et place d'un espace vert situé entre l'Impasse des Résidences THIOLLIER et l'Avenue des Terreaux. Madame le Maire rappelle que la société ADIS SA HLM a fait une proposition d'achat de 80 000€ pour le ténement avec comme seule condition suspensive, l'obtention du PC pour 8 à 10 logements locatifs sociaux.

Les parcelles qui seront achetées par la société ADIS SA HLM portent les numéros cadastraux suivants:

Section	Numéro	Localisation	Contenance	
AB	0020	Le Bourg	01 a 70 ca	
AB	0021	Le Bourg	03 a 15 ca	
AB	0400 (en partie)	Le Bourg	05 a 24 ca (achat de 1 a 65ca)	
AB	0447 (en partie)	Le Bourg	15 a 34 ca (achat de 5 a 30ca)	
soit une contenance totale de 1260 m².				

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Accepte la vente des parcelles entre la Commune et ADIS SA HLM dans les conditions prévues dans la présente délibération;
- Charge l'Office Notarial d'Hauterives pour établir l'acte notarié;
- Mandate Madame le Maire pour signer toutes les pièces du dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus par les conseillers municipaux présents ou représentés. Pour extrait certifié conforme.

> Fait à Le Grand-Serre, Le 16/02/2024 Le Maire, Agnès GENTHON

